

Numans

Assurance &
Patrimoine



Prévoyance

Êtes-vous bien protégé ?

Protégez votre activité et vos revenus avec
LA PRÉVOYANCE

Le saviez-vous ?

Tous les contrats ne se valent pas !

Il faut être très attentif aux conditions générales et privilégier un contrat sur-mesure qui doit être régulièrement actualisé.



crédits photos : Adobe Stock

Qu'est-ce qu'une prévoyance ?

Ce contrat d'assurance permet de garantir le maintien de rémunération d'une personne en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité. Il couvre également les ayants droit de l'assuré en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Pourquoi souscrire une prévoyance ?

- 1 Se prémunir contre les aléas de la vie (accident, maladie, invalidité...)
- 2 Protéger son activité professionnelle (maîtrise des charges...)
- 3 Maintenir sa rémunération en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité
- 4 Couvrir ses proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie

Qui est concerné ?

Tous les indépendants : artisans, commerçants, professions libérales, chefs d'entreprise, micro-entrepreneurs.

Quand se doter d'une prévoyance ?

Dès lors que l'indépendant se verse une rémunération ou des dividendes.